



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORT

Service assainissement collectif





CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



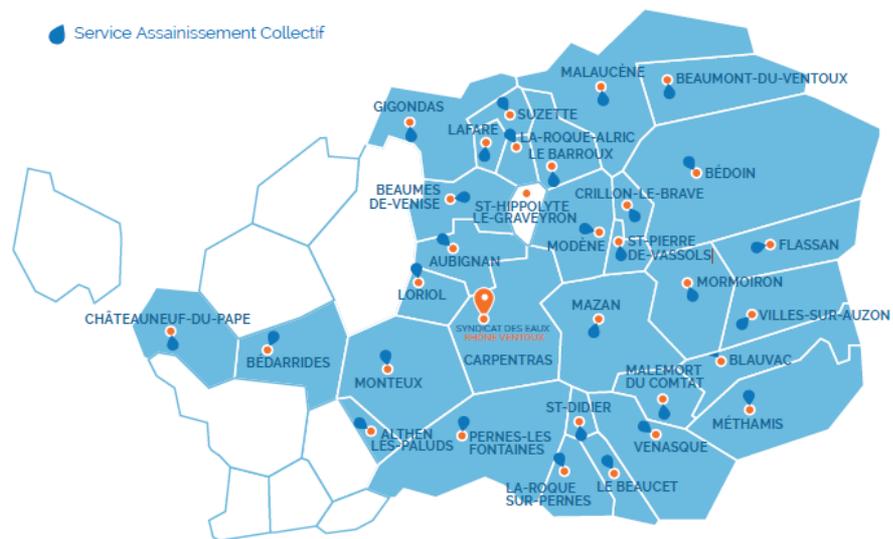


LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPREND AU 1ER JANVIER 2024

31 communes adhérentes

44 789 primes fixes

4 156 376 m³ facturés



Autorité organisatrice, le SRV définit la stratégie, détermine la part assainissement du prix du service destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine, et programme les travaux sur ses ouvrages.



I-LE BUDGET



EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges courantes
Charges de personnel
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)
Intérêts de la dette
Dotation aux amortissements

Epargne brute

RECETTES

Redevances (essentiellement)
Travaux (coûts de branchement, conventions financières)
PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)
Revenus des immeubles (Antenne Loriol)
Recettes exceptionnelles,
Reprise des subventions

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes
Travaux d'entretien et de renouvellement du réseau
Autres dépenses d'investissement (ordinateur, serveur, logiciels, mobilier, véhicule...)
Reprise des subventions

RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement
Récupération de la TVA par le biais du fermier
FCTVA (Remboursement TVA sur les achats du syndicat)
Amortissement des immobilisations...

Emprunt



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

La France fait face à de multiples chocs impactant son économie, tels que la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, la poussée inflationniste, la forte remontée des taux d'intérêts...

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février).

Pourtant, malgré ces perspectives d'amélioration à horizon 2 ans, le contexte géopolitique continue de menacer l'économie mondiale. Les dernières vives tensions viennent s'ajouter aux chocs sévères auxquels nous sommes confrontés depuis trois ans et il n'est de nouveau pas à exclure des conséquences importantes sur la croissance et les prix de l'énergie dans le monde.

Le Syndicat subit depuis plusieurs années cette inflation à travers la hausse du prix des matières premières (depuis 2020 +75% pour la fonte, +50% pour les bétons, + 60% pour le PVC par exemple) et des fournitures nécessaires à l'exécution des marchés de travaux.

On constate ces évolutions tant sur les niveaux des prix lors de d'adjudication des marchés publics de travaux, mais aussi le coût de la révision des prix des marchés en cours qui se calcule avec l'index Travaux Publics TP10a [Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux] avec une révision pouvant atteindre plus de 10% du montant du marché, avec une moyenne de 7%





I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie d'investissement du syndicat qui a du faire moins de travaux pour un impact budgétaire plus conséquent.

La réforme des redevances des Agences de l'eau au 1er janvier 2025 a pour objectif d'assurer le financement des mesures du plan eau" annoncé par le président de la République le 30 mars dernier. Le but de cette réforme est d'adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Elle vise ainsi à renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables. Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à l'amélioration de la qualité sanitaire de nos habitats, à la préservation des milieux et au maintien en bon état de son patrimoine grâce à un volume d'investissement significatif. Les orientations stratégiques définies sont:

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- la protection de l'environnement en limitant des rejets non traités, en recherchant les substances dangereuses dans l'eau et en identifiant leur origine;
- Garantir la conformité des systèmes d'assainissement;
- Maîtriser les rejets « non domestiques ».

Cette programmation des investissements est maintenue à un niveau important, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux et les difficultés de réalisation de travaux dans des secteurs sensibles comme les centres urbains.



– EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'EXPLOITATION A – RECETTES

COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l'Agence de l'eau

Participe à la modernisation des réseaux



A1-LES TARIFS



PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2024, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe annuelle est de 29,60 € HT

Le prix au m3 : 1,615 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 47,28 € HT par an (44,50 € HT/an au 1/01/2023)

Le prix au m3 : 1,3250 € HT (1,2480 HT au 1/01/2023)

Compte tenu de la TVA (10%) et de la redevance Agence de l'Eau (0,16 €/m3), le prix au m3 est de 4,11 € TTC (3,90 € TTC le m3 au 1^{er} janvier 2023)



TARIFS POUR LE TERRITOIRE DE CARPENTRAS

PART SYNDICAT :

Au 1^{er} janvier 2024, conformément à la délibération du 17 décembre 2020 :

La prime fixe est de 15 € HT par an

Le prix m³ : 1,20 € HT (1,00 € HT au 1/01/2023)

PART DELEGATAIRE :

Identique au reste du territoire

Compte tenu de la TVA (10%) et de la redevance Agence de l'Eau (0,16€/m³), le prix au m³ est:
3,52 € TTC par an (3,09 € au 1/01/2023)

Le contexte économique de 2023 a eu pour conséquence une inflation des coûts notamment d'énergie, des réactifs chimiques, et des matériaux notamment pour les coûts d'exploitation, ce qui a entraîné l'évolution de la part délégataire issue de l'application de la formule d'indexation issue des contrats de délégation de service public.





A2-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des redevances perçues via la part syndicale sur la facture des usagers (environ 80%).

L'évolution des volumes consommés en 2023 conduit à supposer que les usagers ont pris en compte les messages généraux appelant à une plus grande sobriété des consommations, après les forts épisodes de sécheresse de l'été 2022 et les tensions sur les ressources qui perdurent, ce qui a une répercussion directe sur les volumes assujettis en assainissement (environ -3,5%).

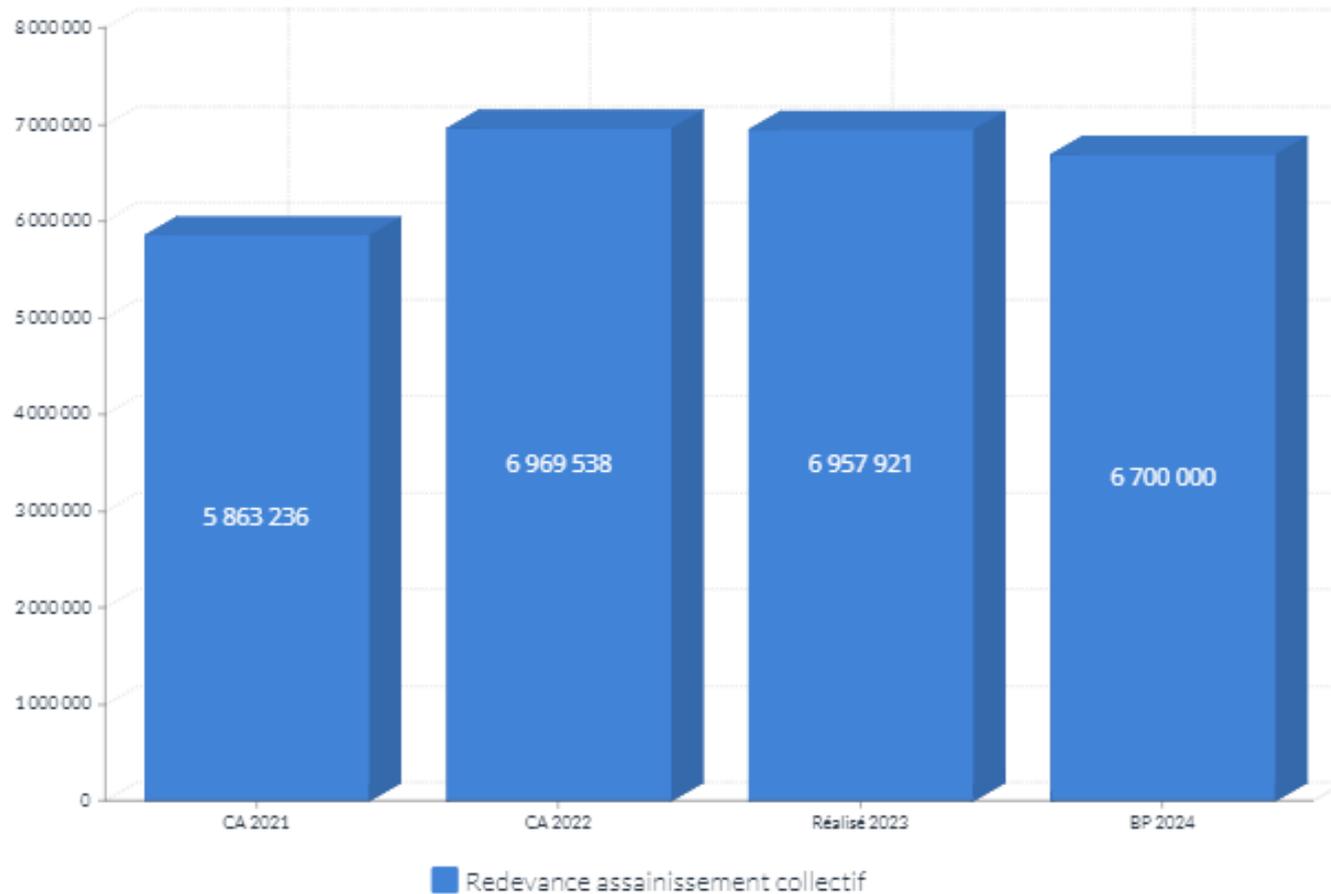
Cette baisse devrait s'inscrire dans la durée. En 2024, les hypothèses prévisionnelles des volumes assujettis sont estimées à 4 millions m³.

Le tarif de la part syndicale du prix du service de l'assainissement permet de prévoir une recette estimée à 6.700.000,00 €.





A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES





II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES SECTION D'EXPLOITATION B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1 156 950 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 660 500,00 €

Cette évolution est due au contexte actuel, à l'amélioration de la prime à la performance du délégataire et aux honoraires.

- charges de personnel pour un montant de 496 450,00 €

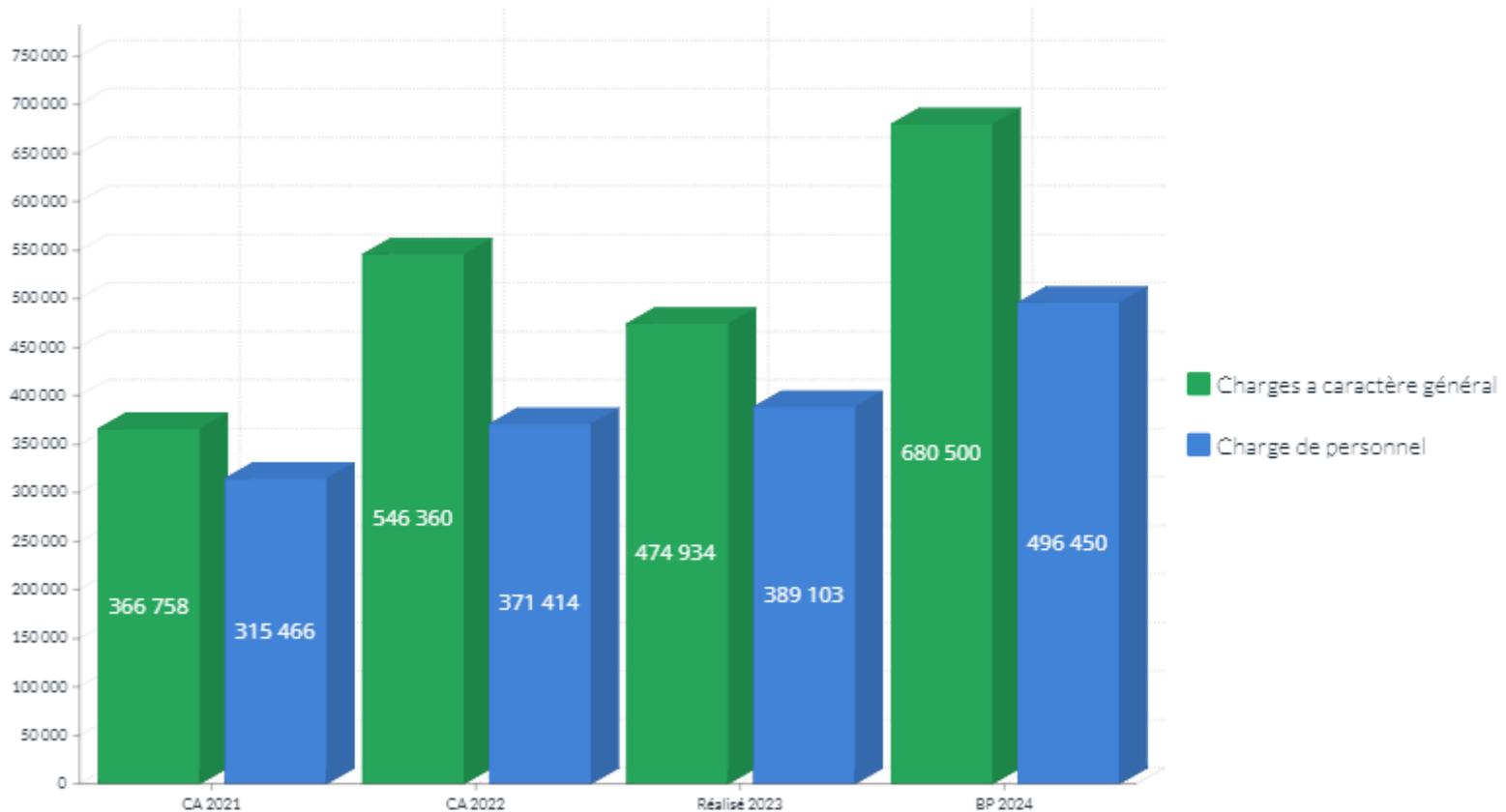
L'augmentation des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et aux charges sociales associées et à la hausse du point d'indice et au régime indemnitaire, y compris le Complément Indemnitaire Annuel.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour 110 500,00 € (sauf les dépenses spécifiques affectées au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).





B1- EVOLUTION COMPARATIVE



Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 6,12 % des dépenses de la section d'exploitation





III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les évolutions réglementaires, la mise en conformité des systèmes d'assainissement notamment par les actions intensives à mener dans le cadre de la suppression des eaux claires parasites, la protection du milieu, la mise en adéquation du service avec les besoins urbanistiques des communes, et la pérennité du patrimoine permettent d'identifier plusieurs axes d'investissement:

- Lancement de mise à jour des schémas directeurs devenus obsolètes et poursuite des schémas en cours (Carpentras, Loriol, Pernes les Fontaines, Aubignan-Beaumes, Blauvac, Lafare, Suzette, La Roque Alric notamment)
- Mise aux normes de station d'épuration (Althen des Paluds, La Roque sur Pernes, Méthamis, Pernes les Fontaines)
- Renouvellement des réseaux de collecte, renouvellement des caisses et regards
- Réduction des eaux claires parasites en limitant les entrées dans le réseau mais aussi en créant des bassins tampons afin de protéger les ouvrages et les milieux

Des programmes pluriannuels continuent également:

- L'accord cadre réseaux sur 4 ans qui permet de répondre en permanence aux besoins urgents des usagers et des collectivités pour un montant de 2 400 000€HT/an
- L'accord cadre pour le renouvellement des clôtures pour un montant de 93 000€HT/an
- L'accord cadre pour le maintien en état du génie civil des ouvrages pour un montant de 110 000 € HT/an

La planification des investissements et la programme pluriannuelle sera actualisée en 2024 à l'issue de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement notamment de Carpentras, Pernes les Fontaines et Loriol





III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

Il est prévu que les travaux soient financés par les emprunts pour un montant de 8 185 469 € (sans les restes à réaliser).

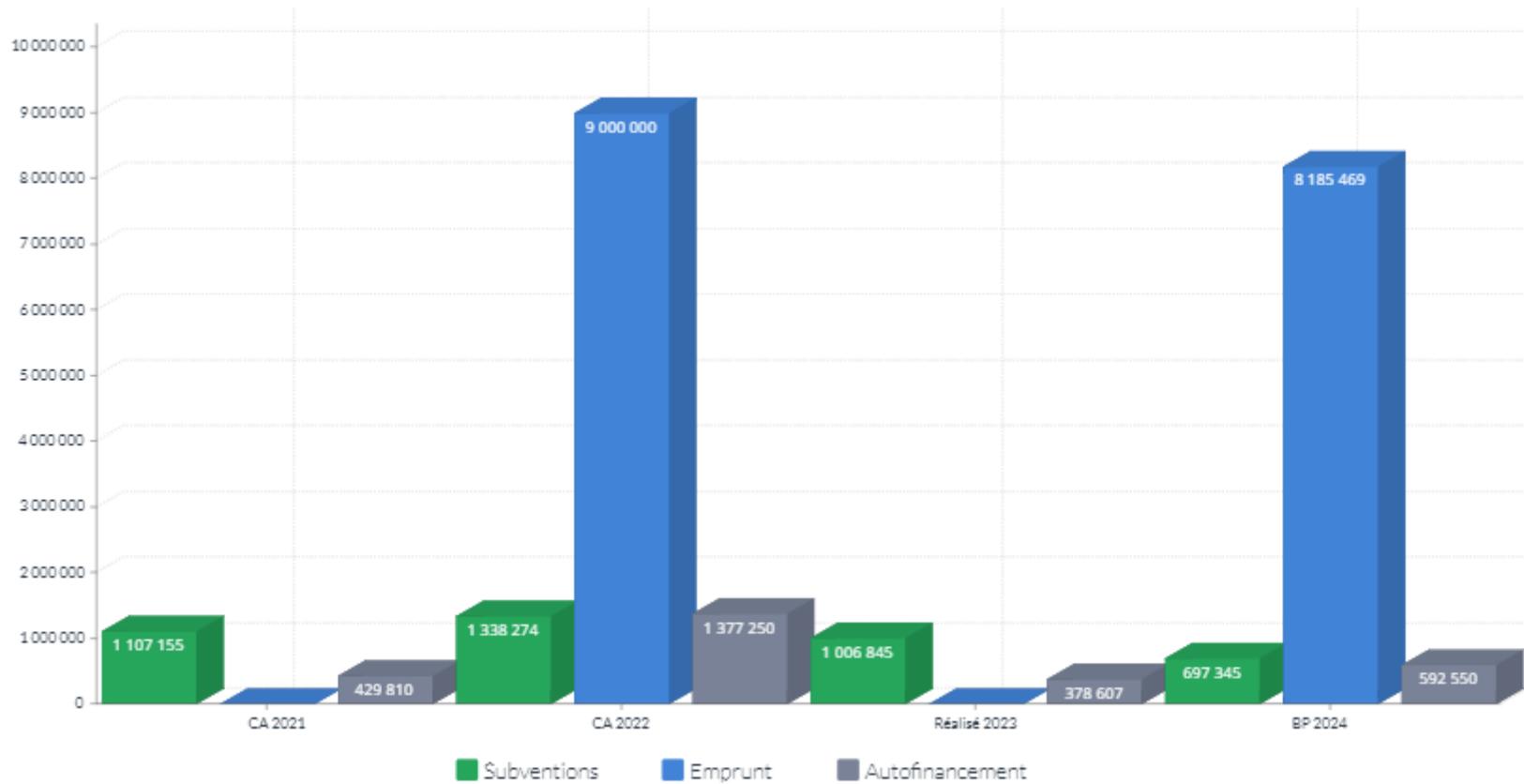
L'Agence de l'Eau subventionne prioritairement l'amélioration des traitements des eaux usées là où les enjeux « milieux l'exigent » et notamment dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), l'accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » et le traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalent habitants.

L'amélioration de la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie sont également des chantiers prioritaires ainsi que ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel.





III A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES





III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2024

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Territoire Syndicat - Fumigation	30 000,00 €	30 000,00 €
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	30 000,00 €	30 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Monteux – Boulevard de Loriol – Renouvellement de réseau	576 000,00 €	115 200,00 €
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	576 000,00 €	115 200,00 €
TOTAL C (A+B)	606 000,00 €	145 200,00 €



GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

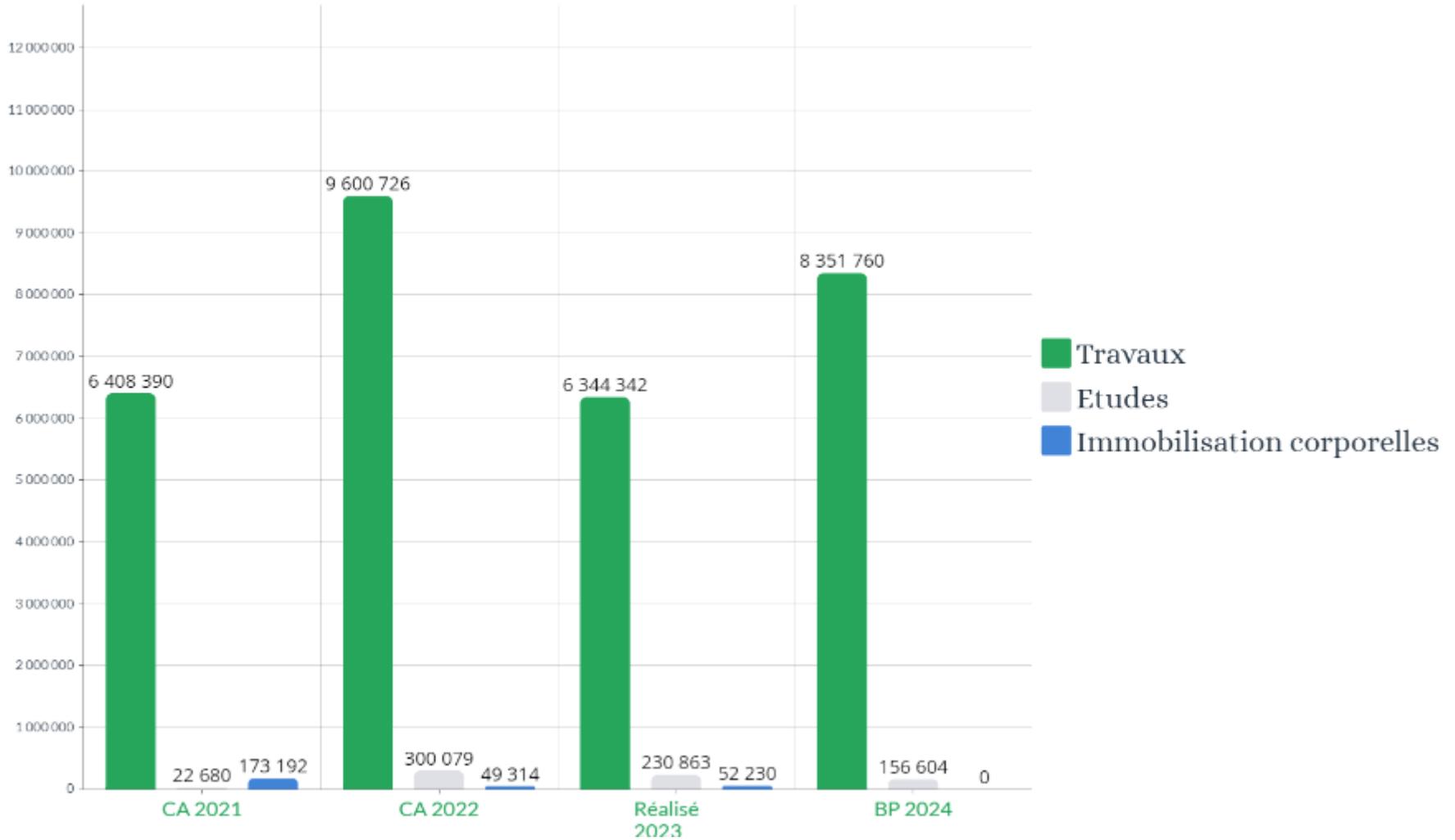
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
	840 000,00	588 000,00
Aubignan – Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras – Réhabilitation du réseau Aubignan / Beaumes – Schéma Directeur	233 506,00	142 454,00
Althen des paluds – réhabilitation de la STEP	3 667 890,00	1 000 000,00
	955 000,00	420 200,00
Beaumes de Venise – Rte de Caromb, Avenue Jules Ferry – Réhabilitation du réseau		
Bédarrides – Avenue des Verdeaux – Réhabilitation du réseau	432 000,00	302 400,00
Bédarrides – Renforcement du pompage du PR autoroute	312 000,00	218 400,00
Carpentras – Rues Marie Thérèse Chalon, François Jouve – Réhabilitation du réseau	1 320 000,00	831 600,00
Carpentras – requalification avenue Mont Ventoux et place de verdun – Réhabilitation du réseau	1 200 000,00	180 000,00
Châteauneuf du Pape – Renforcement de la capacité épuratoire STEP	779 200,00	551 280,00
La Roque sur Pernes – Renouvellement de la STEP	624 000,00	74 880,00
Monteux – STEP – Construction d'un bassin d'orage	1 800 000,00	504 000,00
Mormoiron – Avenue des Roches Blanches, city stade - Réhabilitation du réseau	612 000,00	214 200,00
Pernes les Fontaines – Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat – Réhabilitation du réseau	480 000,00	168 000,00
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet EST – Réhabilitation du réseau	708 000,00	200 000,00
Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland -Réhabilitation du réseau	528 000,00	79 200,00
SOUS-TOTAL (D)	14 491 596,00€	5 474 614,00€
TOTAL GLOBAL E (C+D)	15 097 596,00 €	5 619 814,00 €



III-B2: EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES

Sans les restes à réaliser





IV – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 6 000 000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2024 est de 133,96 € par prime fixe (120,92 € en 2023).



EVOLUTION DE LA DETTE





V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



rhone-ventoux.fr

L'effectif pour le service est de 15 agents au 31 décembre 2023:

- 8 au service administratif et 7 au service technique
- 8 femmes et 7 hommes



12 agents sont à temps complet à 38 h hebdomadaires

2 agents sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

1 agent est à temps partiel à 80 %

